pierresvives
Domaine Départemental - Montpellier

Bon à savoir

Pour entamer une recherche généalogique, il faut d'abord disposer d'un minimum de renseignements sur son ancêtre : est-il natif d'une commune de l'Hérault et vers quelle date ? Une fois ces jalons posés, on se tourne vers l'état civil, puis on élargit le champ de l'investigation vers d'autres sources potentielles Les Archives départementales offrent un large éventail de documents qui renseignent sur le mode de vie et les biens des personnes. La recherche peut se faire en ligne, à partir de documents numérisés, ou en salle de lecture des Archives départementales.

Où chercher ?

Les papiers familiaux (livret de famille, créé en 1877, livret militaire) donnent le point de départ de la recherche : nom, prénoms, dates et lieux de naissance, professions ; les actes notariés (contrats de mariage, donations, actes d'acquisition ou de vente d'immeubles) confirment les biens possédés. Avec ces indications, trouver un acte dans l'état civil devient facile ; les actes d'état civil sont consultables en ligne via un formulaire de recherche. Une fiche pratique consacrée aux recherches dans l'état civil est mise à votre disposition.

Les registres paroissiaux (XVIe-1792) concernent les catholiques mais aussi les protestants et les juifs. Pour connaître les années conservées, se reporter au tableau général de l'état civil qui recense les collections (registres déposés par les communes, doubles du greffe, autres provenances) et indique si elles sont numérisées. Pour la période post révolutionnaire, les registres de catholicité (163 J Evêché de Montpellier,1790-1952) et les registres des fonds des consistoires (12 J, Eglise réformée de Montpellier (1798-1969) ; 63 J, Montagnac ; 78 J, Lunel) sont des fonds qui peuvent aider à combler des lacunes de l'état civil pendant la période révolutionnaire.

Les listes nominatives de recensement de population (sous-séries 6 M et 29 W), dressées tous les 5 ans, de 1831 à 1975, détaillent par foyers les personnes vivant sous un même toit (nom, prénom, année et lieu de naissance, nationalité, profession). On recherche dans les listes nominatives à partir d'un lieu de domicile : on consultera en ligne via le formulaire de recherche de 1831 à 1936 et en salle de lecture exclusivement les années postérieures jusqu'en 1975.

Les listes électorales sont également une autre source intéressante : on les trouvera, pour les années 1816-1940, en sous-série 3 M (Plébiscites, élections) ; elles sont plutôt complètes, sauf pour les années 1815, 1817 et 1830. Tout le monde n'y figure pas, le suffrage censitaire ne concerne que les citoyens les plus imposés, seuls autorisés à voter, le suffrage universel ne datant que de 1944 (voir l'inventaire du 3 M, disponible uniquement en salle de lecture). Pour la période 1945-1946, consulter l'inventaire des archives de la préfecture (mission Réglementation), à la rubrique Elections. Après 1946, l'exemplaire de la préfecture n'étant plus conservé par les Archives départementales, il faut aller voir dans la commune.

Les recensements militaires, notamment les registres matricules (1867-1926) (conservés en sous-série 1 R) sont particulièrement riches d'informations sur un ancêtre masculin (état civil complet, adresses successives, signalement physique, degré d'instruction, santé, carrière et faits militaires) à condition que celui-ci ait été domicilié dans l'Hérault

à la date de ses 20 ans,, qui est l' âge de recensement d'un conscrit. La recherche s'effectue à partir du bureau de recensement et de l'année de naissance (un jeune né en 1880 est recensé en 1900 et fait partie de la classe d'âge 1900). Les registres matricules sont consultables en ligne jusqu'en 1922 (jusqu'en 1929 pour les tables alphabétiques). Si votre ancêtre était un marin, allez consulter les registres matricules de l'inscription maritime (4 S).

D'autres fonds servent la recherche généalogique et familiale, notamment pour connaître le mode de vie. Les archives notariales (sous-série 2 E) regorgent d'informations sur les alliances familiales, l'importance de la fortune et des biens, la position sociale, les notaires étant toujours présents aux grands moments de la vie (contrats de mariage, testaments, inventaires après décès, achats de bien, mises en apprentissage). Les fonds notariaux sont classés par étude et chaque étude de notaire intègre les archives des notaires prédécesseurs. La seule difficulté sur ce type d'actes réside dans le déchiffrage de l'écriture de leurs rédacteurs, plus cursive et remplie d'abréviations dès lors que l'on remonte dans le temps. L'entraînement à la paléographie peut devenir nécessaire. Certains minutiers de notaires sont accessibles en ligne via un formulaire de recherche.

On ne délaissera pas les fonds de famille (sous-série F) et privés (sous-série J) dont l'exploration peut apporter d'agréables surprises. La sous-série 11 F (manuscrits isolés d'érudits), entre autres, contient des dépouillements d'actes, des généalogies, des monographies familiales et individuelles qui peuvent faire avancer les recherches.

Enfin, pour connaître la transmission des biens (successions, acquisitions, ventes, contrats de mariage..), si on ne connaît pas le nom du notaire qui a passé l'acte ou la date de l'acte, il faut consulter le contrôle des actes (2 C) (avant 1790) et l'Enregistrement (sous-série 3 Q, 1791-1968). Les tables de l'Enregistrement, notamment, sont accessibles en ligne jusqu'en 1865 via un formulaire de recherche.

Communicabilité

La consultation des documents proposés en ligne sur internet diffère de celle de la consultation sur place en salle de lecture des Archives départementales. La CNIL recommande des délais plus restreints pour la diffusion sur internet. Dans certains cas, vous devrez vous déplacer pour consulter des documents soumis à ces délais.

Informations utiles

Archives de France
Le portail France Archives propose une rubrique Généalogie-retrouver mes ancêtres

Culture.fr
Un guichet «Généalogie» est disponible sur le portail ministériel culture.fr
Son moteur de recherche permet des recherches nominatives sur un ensemble de bases de données développées par des services publics d'archives ou des associations généalogique et un lien vers le Grand mémorial des soldats de la guerre 1914-1918 et une carte de France des registres matricules en ligne : http://www.culture.fr/Genealogie